

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 04 Juillet 2024

Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 10/06/2024	
01-040724	<p>MAISON DU VIEUX PONT – RECOURS A UN ARCHITECTE POUR SA REHABILITATION Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>APPROUVE le projet de restauration de la maison située au pied du vieux pont du 15ème siècle dans le bourg historique,</i> - <i>AUTORISE M. le Maire à solliciter un architecte pour la restauration de cette bâtisse sans mise en concurrence formalisée, en raison du faible enjeu financier.</i> - <i>ALLOUE un budget maximal de 100 000 euros pour la réalisation de ce projet, incluant les honoraires de l'architecte estimés à environ 12 000 euros.</i> - <i>CHARGE M. le Maire de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.</i> 	Favorable - Unanimité
02-040724	<p>RENOVATION ENERGETIQUE DES VESTIAIRES DU STADE – AVENANT N°3 AU MARCHE Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>ACCEPTTE l'avenant n°3 proposé tel qu'il est détaillé dans le rapport du maître d'œuvre et dont les pièces seront annexées à la présente délibération,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer les pièces contractuelles correspondantes.</i> 	Favorable - Unanimité
03-040724	<p>REGULARISATION DE L'EMPRISE DU CHEMIN DE LA PETITE MORINIÈRE Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>DECIDE d'acquérir la parcelle d'emprise de 27m² au prix de l'euro symbolique, considérant l'intérêt que cela représente pour le propriétaire concerné, notamment la levée de toute responsabilité en cas d'accident et la régularisation administrative de la situation,</i> - <i>DIT que la commune prendra en charge tous les frais inhérents à cette transaction,</i> - <i>PRECISE que cette acquisition est effectuée dans le cadre de l'article L.141-3 du CVR, qui dispense l'opération d'enquête publique préalable, l'opération envisagée n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour la régularisation de l'emprise du Chemin de la Petite Morinière.</i> 	Favorable - Unanimité

04-040724	<p>OPERATION « UNE NAISSANCE, UN ARBRE » - NOUVEAUX NES 2023 Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>ADHERE au dispositif régional « Une naissance, un arbre » pour l'année 2024.</i> - <i>PREND ACTE du dépôt de la demande de participation faite avant le 30 juin 2024 via la plateforme Démarches-simplifiées (www.demarches-simplifiees.fr/commencer/une-naissance-un-arbre-pdl-2024).</i> - <i>ACCEPTE de mettre à disposition du foncier public entre le futur lotissement de la Surchère 2 et la RN 249 pour accueillir ces plantations et de veiller à leur entretien ultérieur,</i> - <i>DECIDE de participer à la campagne de plantations 2024 en organisant une manifestation de sensibilisation avec la population entre novembre 2024 et fin janvier 2025, en informant et en invitant la Région dans un délai minimum de trois semaines avant la manifestation.</i> - <i>PRECISE que le partenariat régional sera mentionné dans toute communication autour de l'opération.</i> 	Favorable - Unanimité
05-040724	<p>RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS POUR CHEMINS PEDESTRES LE LONG DE LA RN 249 Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>CONFIRME le souhait de maintenir des chemins de randonnée le long de la route nationale 249,</i> - <i>AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la DIRO le renouvellement des conventions passées entre l'Etat et la commune pour l'emprunt des dépendances de la RN249 pour utilisation en tant que sentiers piétonniers,</i> - <i>RAPPELLE que, le cas échéant, les panneaux réglementaires d'interdiction et de signalisation ainsi que leur pose seront à la charge de la commune et qu'il sera nécessaire de s'assurer périodiquement de leur présence et de leur bon état.</i> 	Favorable - Unanimité
06-040724	<p>CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DE LA PRAIRIE DES BORDERIES PAR ECO PATURAGE Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention pour l'entretien de la prairie des Borderies par éco-pâturage avec le haras de la Malmongère.</i> 	Favorable - Unanimité
07-040724	<p>COORDINATION SPS POUR L'AMENAGEMENT DE VOIES EN AGGLOMERATION Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>DECIDE de retenir l'offre de la société AMC (Anjou Maine Coordination) d'Angers pour un montant de 2 761,50 € HT,</i> - <i>CHARGE Monsieur le maire de signer le contrat de mission de coordination SPS correspondant.</i> 	Favorable - Unanimité
08-040724	<p>SQUARE - ÎLOT DE FRAICHEUR – AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>ACCEPTE l'avenant n°1 proposé tel qu'il est détaillé dans le rapport du maître d'œuvre et dont les pièces seront annexées à la présente délibération,</i> 	Favorable - Unanimité

	<ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le maire à signer les pièces contractuelles correspondantes. 	
09-040724	<p>DEPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION SUR LA VOIE PUBLIQUE Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - ACTE le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection sur la voie publique ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal - PRÉCISE que les périmètres concernés par l'installation de caméras sont : <ul style="list-style-type: none"> o les entrées et sorties de la commune avec l'installation de 10 caméras à lecture de plaque prioritaire, o les principaux espaces et bâtiments publics (centre bourg, Moulin de la Cour, complexe sportif Pierre de Coubertin, parking de la Prairie avec l'installation de 11 caméras contextuelles ; - DIT que les caméras permettront d'enregistrer et de stocker des images afin de répondre à d'éventuelles réquisitions judiciaires - DIT que le dispositif de visionnage des images sera installé comme il se doit dans un local dédié où seuls les agents autorisés pourront y accéder - DIT que la mise en place du système sera conditionnée à la réception des autorisations et validations nécessaires après dépôt du dossier descriptif (gendarmerie, préfecture...) - DIT que l'enveloppe prévisionnelle globale de l'investissement pour la mise en place de ce système de vidéoprotection est estimée à 95 000 € H.T - PRÉCISE que les crédits seront prévus au budget principal 2024 par décision modificative et que l'État sera sollicité, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - DIT que l'élaboration d'une charte d'éthique ayant pour objectif de concilier la mise en place de la vidéoprotection et le respect des libertés publiques et individuelles devra être rédigée - AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents afférents à ce dossier. 	Favorable - Unanimité
10-040724	<p>PLANTATIONS EN BORD DE MOINE – PROGRAMME AGROBIODIV AVEC LA FEDERATION DE CHASSE Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE le projet de plantations en bord de Moine dans le cadre du programme Agrobiodiv, en partenariat avec la Fédération de Chasse, - AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec la Fédération de Chasse et à engager les démarches nécessaires pour la mise en œuvre du projet, - DECIDE de financer le projet de plantation de la haie à hauteur de 753,07 € avec la possibilité de rechercher des financements complémentaires via le « Pacte de la Haie », - DIT que la présente délibération sera transmise à la Fédération de Chasse, à la Préfecture de Maine-et-Loire, ainsi qu'aux organismes partenaires potentiels. - MANDATE Monsieur le maire pour suivre l'avancement du projet. 	Favorable - Unanimité


11-040724	<p>ELABORATION DU DUERP – CHOIX D'UNE SOCIETE POUR ACCOMPAGNER LA COMMUNE</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - RETIENT l'offre de la société CPLUS FORMATION pour accompagner la collectivité dans l'élaboration du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels pour un montant de 3 350 € TTC. - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. - PREVOIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours pour financer cette prestation. - S'ENGAGE dans la démarche d'évaluation des risques professionnels en suivant une méthode proposée se décomposant en six étapes : <ul style="list-style-type: none"> o Identifier l'unité de travail. o Identifier les dangers et les situations dangereuses liés à l'unité de travail. o Estimer la gravité de chaque situation dangereuse selon la classification : TG (Très Grave), G (Grave), M (Moyen), F (Faible). o Estimer la probabilité d'une atteinte à la santé selon la classification : TP (Très probable), P (Probable), PP (Peu probable), I (Improbable). o Évaluer les risques avec les priorités d'action. o Décider et mettre en place des mesures de prévention, incluant un plan d'action avec priorités, calendrier et suivi. 	Favorable - Unanimité
12-040724	<p>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ET DE LA CONVENTION DE COOPERATION INTERCOMMUNALE</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la Convention Territoriale Globale à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire, Cholet Agglomération et l'ensemble des communes membres, s'appliquant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 et définissant le cadre du projet de développement social du territoire de l'Agglomération. 	Favorable - Unanimité
13-040724	<p>RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF POUR L'ETE 2024</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE de recruter un agent administratif temporaire pour la période du 1er au 31 juillet 2024 afin de pallier la mutation d'un agent et de maintenir un effectif suffisant en mairie. - PROPOSE ce poste temporaire à la personne prévue pour être embauchée en contrat d'alternance à compter du mois de septembre 2024 pour l'année scolaire 2024/2025. 	Favorable - Unanimité
14-040724	<p>RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF EN ALTERNANCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025</p> <p>Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le maire à procéder au recrutement d'un agent administratif en alternance pour l'année scolaire 2024/2025, débutant début septembre et se terminant fin août de l'année suivante. - OFFRE à cet agent un contrat de travail temporaire de quatre semaines, du 1er au 31 juillet 2024, pour se familiariser avec l'organisation de la mairie et pallier le départ d'un agent spécialisé dans le budget et la comptabilité. 	Favorable - Unanimité

	<ul style="list-style-type: none"> - APPLIQUE les horaires suivants pour le contrat d'alternance et le contrat de travail temporaire : Le lundi : de 13h30 à 17h30 Du mardi au vendredi : de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Ces horaires représentent une durée hebdomadaire de 35 heures. 															
15-040724	<p>ACCUEIL D'UN STAGIAIRE AUX SERVICES TECHNIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le maire à signer une convention avec la Maison Familiale Rurale de Mauléon pour l'accueil d'un stagiaire durant l'année scolaire 2024/2025, - DIT qu'une gratification sera versée conformément à la circulaire susmentionnée, - PRECISE qu'en dehors de l'aspect formation la commune s'engage à adhérer le cas échéant à l'association de l'établissement scolaire et à prendre en charge au plus 50% de l'assurance accidents du travail. 	Favorable - Unanimité														
16-040724	<p>RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la commune en supprimant un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe. - DECIDE de créer un poste d'adjoint technique afin de permettre la nomination de Julien VIVION à compter du 1er juillet 2024. - ADOpte le tableau des effectifs des emplois permanents de la filière technique suivant : <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">FILIERE TECHNIQUE</th> </tr> <tr> <th>Grade</th> <th>Nombre de postes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Adjoint technique</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Adjoint technique principal de 1^{ère} classe</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Agent de maîtrise principal</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Technicien principal de 1^{ère} classe</td> <td>1</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision et à signer tout document relatif à cette nomination. 	FILIERE TECHNIQUE		Grade	Nombre de postes	Adjoint technique	7	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	10	Agent de maîtrise principal	2	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	Favorable - Unanimité
FILIERE TECHNIQUE																
Grade	Nombre de postes															
Adjoint technique	7															
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1															
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	10															
Agent de maîtrise principal	2															
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1															
17-040724	<p>ACCIDENT EN AGGLOMERATION – DEGRADATION D'UN BIEN COMMUNAL Le conseil municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE Monsieur le maire à percevoir et encaisser la somme de 1 441,98 euros versée par la société de transport en réparation du préjudice subi. - DECIDE que la recette correspondante sera inscrite au budget 2024 à l'article 75888. 	Favorable - Unanimité														

Le 18/07/2024

Le maire,
Guy BARRÉ

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,


Julien Bouhier